



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION SECURITE SANITAIRE

SERVICE SANTE ET SECURITE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

Affaire suivie par : Département « eau potable »
Courriel : ars971-edch@ars.sante.fr
Tél. : 05 90 99 64 59 / 64 60

Réf. : DSS/SSEE/ *2025-272*



Gourbeyre, le **02 SEP. 2025**

Le Directeur Général de l'Agence de Santé
de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

à

**Monsieur le Maire de Basse Terre
Monsieur le Président du SMGEAG**

**LEVEE D'INTERDICTION DE CONSOMMATION
EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE
Ville de BASSE TERRE
UDI BASSE TERRE BEAUVALLON
Quartiers alimentés par le réservoir de Bologne**

Dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, le laboratoire Carso m'a fait part des derniers résultats des recontrôles effectués le 28/08/2025 en sortie de la station de traitement de Beauvallon ainsi que sur l'unité de distribution (UDI) de Beauvallon à Basse Terre.

Conformément aux articles R.1321-26 à 30 du Code de la Santé Publique et de l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine, ces résultats montrent que la qualité des eaux distribuées est faiblement minéralisée et est conforme aux valeurs fixées par la réglementation en vigueur pour les autres paramètres, à l'exception du prélèvement réalisé en sortie de la station de traitement de Beauvallon pour lequel la turbidité est légèrement supérieure à la référence de qualité.

Aussi, je vous invite à lever l'interdiction de consommation de l'eau pour les quartiers alimentés par le réservoir de Bologne demandée par mes services le 18 août 2025 ; de communiquer à la population cette mesure ; et de transmettre ces éléments à mes services.

Vous trouverez dans le Tableau 1 ci-après, la synthèse des résultats des prélèvements réalisés le 28/08/2025 sur lesquels se base la présente demande de levée de restriction de consommation.

P/Le Directeur Général,

Dr Florelle BRADAMANTIS

Directrice Générale Adjointe

Copie :
Monsieur le Préfet
Direction technique du SMGEAG

Tableau 1: Synthèse des résultats de recontrôle

Date Prélèvement	Lieu	Désinfection	Bactéries aérobies revivifiables à 36°C (UFC/100ml)	Bactéries aérobies revivifiables à 22°C (UFC/100ml)	Escherichia Coli (UFC/100ml)	Entérocoques (UFC/100ml)	Bactéries Coliformes (UFC/100ml)	Bactéries sulfito-réductrices (UFC/100ml)	Turbidité (NFU)	Aluminium (µg/l)	Conductivité (µS/cm)
		Chlore libre (mg/l)									
28/08/2025	Sortie TTP Beauvallon	0,88	<1	3	<1	<1	<1	<1	0,79*	38	63
28/08/2025	Point Mobile Station service Vito	0,39	1	<1	<1	<1	<1	<1	0,22	23	64
28/08/2025	CHBT	0,87	1	2	<1	<1	<1	<1	0,90	47	62
Limites de qualité de l'eau traitée		-	-	-	0	0	-	-	-	-	
Références de qualité de l'eau traitée		-	Pas de variations supérieures à un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle	Pas de variations supérieures à un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle	-	-	0	0	2	200	Entre 200 et 1 100
Valeur définie par l'OMS basée sur la santé										900	

* Pour les eaux en sortie de station de traitement la référence de qualité pour le paramètre turbidité est de 0,5 NFU et la limite de qualité est de 1 NFU.